

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le treize septembre deux mille vingt et un à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

Présents : Mr BRUNET Laurent, Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

Absent :

Pouvoir :

M. BRUNET Laurent a été élu secrétaire de séance

Début de séance à : 17 h 40

**1. Annulation de la délibération concernant la modération du prix de l'Eau et 2.
Nouvelle délibération motivé du prix de l'Eau pour 2021 (Liste)**

Mr Le Maire expose qu'il y a lieu d'annuler la délibération du 28 /06/2021 concernant des privations temporaires d'eau répétitives en raison de nombreuses fuites à réparer sur le réseau de Puyvalador, et la nomination des raccordements sur le village de Puyvalador pour les habitants permanents pour l'année 2021.

Mr Le Maire informe que pour donner suite à des privations d'eau temporaires, une partie du village de Puyvalador a manqué d'eau potable sur une partie de l'année 2020 et 2021. Il serait nécessaire de faire un geste commercial concernant la redevance eau pour 2021 sur les habitants permanents au niveau des raccordements durant cette période.

Après que Mr Le Maire soit sorti de la séance, et après en avoir délibéré, sous la présidence de Mr SEMPERE Daniel, 1^{er} Adjoint de la Commune, le conseil municipal décide :

- D'annuler la délibération du 28 /06/2021 concernant la privation temporaire de l'eau et la nomination des raccordements sur le village de Puyvalador pour les habitants permanents pour l'année 2021.
- De réduire la redevance d'eau potable de 10 % pour l'année 2021 aux personnes dont la liste est ci-jointe aux habitants permanents durant la période de coupure.
- Donner pouvoir à Mr Le Maire ou à ses adjoints de signer tous les documents si rapportant.

Vote : 6 Pour 6 Contre 0 Abstention 0

MB LB JS TF OS D H 1

Mr le Maire est rentré pour présider le restant de cette séance du conseil municipal à heures.

2. Délibération concernant le réseau intercommunal des médiathèques des Pyrénées Catalanes

Mr le Maire rappelle que la communauté de communes Pyrénées Catalanes va construire deux médiathèques et aussi mettre en réseau toutes les médiathèques et point de lecture du territoire.

Le réseau met en place, entre-autre, un catalogue commun ainsi qu'une inscription commune à toutes les structures de la communauté de communes Pyrénées Catalanes. Afin de définir un cadre et faciliter la coopération de tous, une charte et un règlement intérieur commun ont été rédigés.

Mr Le Maire propose d'approuver cette Charte du réseau ainsi que le règlement intérieur commun.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la Charte du Réseau Intercommunal des médiathèques des Pyrénées Catalanes ainsi que le règlement intérieur commun.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

3. Vente de terrain à Mr SABARTHES

Mr le Maire informe du mail de Mr Julien SABARTHES demandant l'achat de plusieurs morceaux de terrain autour du chalet anciennement intitulé « la garderie d'enfant ». (voir mail ci-joint).

A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas vendre ces terrains car il faut prendre un géomètre pour déterminer les mètres carrés avec les nouveaux numéros cadastraux et nous n'avons pas l'évaluation du prix de cession délivrée par le service des domaines.

4. Délibération SITV

Vu le budget 2021 voté en date du 12 avril 2021,

Vu la section de fonctionnement du conseil municipal pour 2021,

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer de façon concomitante entre le SITV et les communes adhérentes, afin que ces dernières puissent participer au fonctionnement du syndicat et que le SITV puisse établir un titre aux communes.

MB LB
SF DS PV OS
MM

Le montant de la participation pour l'année 2021 est de 1 547,00 euros (tarif de 3,5 euros par résidence principale, résidence secondaire et logements vacants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'exposé ci-dessus de Mr Le Maire
- De payer le montant de 1 547,00 euros concernant la participation pour 2021 au SITV.
- Et de donner pouvoir à Mr Le Maire ou à ses adjoints de signer tous les documents si rapportant.

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

5. Délibération concernant nom des rues nouvellement créées (lotissement)

Mr Le Maire informe qu'il y a lieu de définir des noms de rues principalement au lotissement « les jardins du lac » sise à Puyvalador lieu-dit Font Bonne.

Il serait nécessaire d'avoir un ou deux délégués chargés pour cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De nommer : SEMPERE Daniel

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

6. Proposition concernant le prix de la parcelle Lot C (terrain ex HLM) Rieutort

Mr le Maire informe qu'une promesse de vente avait été signée entre la Commune et Mr GOUT Bernard concernant l'achat de la parcelle A N° 1674 d'une superficie de 433 m² pour un coût de 37 000,00 euros TTC, c'est-à-dire 85,00 euros le M². Dernièrement, l'acheteur de la parcelle A N°1675 pour une superficie de 151 M² s'est désisté. Le commune se gardait la parcelle N°1671 pour une superficie de 6 M² quelle intégrait dans le domaine public.

Mr GOUT Bernard propose de nous acheter ces deux parcelles ci-dessus pour un coût global de 1 000,00 euros (se basant sur les prix au M² des terrains agricoles dans notre région).

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

D'ajourner cette délibération dans l'attente d'obtenir des renseignements sur une éventuelle servitude existante.

MR
LS
DS
JF
D&K

7. Ex centre de montagne :

- Proposition de nom
- Destination et mise en sécurité
- Devis caméras de surveillance
- Convention avec les associations du village

Mr le Maire informe de la situation du centre de montagne sis à Puyvalador. Il propose de remettre en état les gros œuvres tels que la toiture, les façades etc ... et la salle à manger et restauration ainsi la mise en sécurité. Le reste sera vendu dans l'état.

Il propose de garder la salle à manger ainsi que la cuisine et de louer aux diverses association de la Commune. Une convention de prêt sera alors étudiée. Une proposition de nom serait souhaitable.

Un devis ci-joint concernant l'achat et la pose de caméras de surveillance a été établi (voir devis).

Vote : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

8. Prêt de la salle pour anniversaires enfants (durée et âge)

Mr Le Maire informe qu'il lui a été formulé une demande de location de la salle pour un anniversaire d'un enfant permanent dans la commune ou que les parents possèdent une résidence secondaire. Il serait nécessaire de prêter la salle pour une durée d'un jour et de s'assurer l'âge de l'enfant (à définir).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De définir le coût de la location avec un chèque de caution
- De définir les critères de cette location et sous la responsabilité d'un adulte.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide :

D'ajourner cette délibération dans l'attente d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant le mode de fonctionnement du prêt d'une salle.

Questions diverses

- . Demande prise de contact avec le SYDEL pour évoquer les problèmes d'éclairage sur la commune.
- . Projet du City Park
- . Demande d'achat d'une parcelle en bord de la rivière à Rieutort
- . Problème de véhicule ventouse en période de déneigement

Fin du conseil municipal à 19 heures 30

Les membres du conseil

Le Maire

4



Mairie de Puyvalador
4, Carrer Del Rentador
66210 PUYVALADOR
Tél. : 04.68.04.40.64
Email : mairie@puyvalador-rieutort.fr

Puyvalador, le 13 Septembre 2021

Liste des habitants permanents durant la période de coupure d'eau en 2021.

(habitants permanents au niveau des raccordements)

- Mr DABOSI Jean François
- Mr MAYOL Henri
- Mr MAYOL Michel
- Mr ALCARAZ Marc
- Mr NOUVEL Jean
- Mr ODON Sébastien
- Mr POUVREAU Gilles
- Mr FINEL Eric
- Mme DUPONCHELLE Martine (pour chaque appartement- total deux)
- Mr MARIN Daniel
- Mme CATHALA Rose
- Mme POUVREAU Pauline (logement de Mr Jean Baptiste SPARR)
- Mr GARDET Tony
- Mr FERRIERA Anthony
- Mr BAILLY Robert
- Mme SCHAAN Chandra-Gaëlle
- Mme BOCCARDI Marie-Françoise
- Mme LIOTARD-PIDEIL Carine
- Mr LEJAY Léonard